

DECISION N° /AER/DG/DAAF/SDAA/SM/2025

PORANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE ET MARCHE PASSE APRES CONSULTATION RESTREINTE N° 16/DCE/AER/DG/CIPM/2025 DU 25 AOUT 2025 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE PAR LETTRE N°05872-25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/mg du 06/08/2025 POUR EXECUTION DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE CERTAINES LOCALITES DU CAMEROUN AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2025. EN PROCEDURE D'URGENCE

FINANCEMENT : BUDGETAIRE DE AER, EXERCICE 2025.

IMPUTATION : Ligne 2025 00202 200300 220500

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'A.E. R, MAITRE D'OUVRAGE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N° 67/DF/211 du 08/05/1967 portant réaménagement de la législation financière du Cameroun ;

Vu le Décret N°077/41 du 03/02/1977 fixant les attributions et l'organisation des Contrôles Financiers ;

Vu la Loi N°2017/010 du 12/07/2017, portant statut général des établissements publics ;

Vu le Décret N°2000/018 du 26/01/2000, portant nomination du Directeur Général et de son Adjoint ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20/06/2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la Loi N°2018/012 du 11/07/2018 portant régime financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;

Vu l'Arrêté N° 005/MINFI du 19/09/2018, portant nomination du Contrôleur Financier au Ministère des Finances ;

Vu la Décision N°00000006/MINEFI du 09/03/2021, portant nomination de responsable dans les services déconcentrés du Ministère des Finances (Agents Comptables) ;

Vu le Décret N°2022/110 du 04/03/2022, portant réorganisation et fonctionnement de l'A.E. R ;

Vu La loi n° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi des finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2025 ;

Vu l'avis N° 16/DCE/AER/DG/CIPM/2025 DU 25 AOUT 2025 pour exécution des travaux d'électrification rurale certaines localités du Cameroun. En procédure d'urgence.

Vu la proposition attribution et le PV N°032 de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du 13/10/2025 ;

DECIDE :

Article 1 : Les entreprises COMEXA SARL Tél : 655 40 16 83 / 655 24 42 54 et ETS CHII AND SONS ENTERPRISE TEL. : 679 776 749, sont attributaires de la lettre-commande et marché N° 16/DCE/AER/DG/CIPM/2025 DU 25 AOUT 2025 suivant autorisation de gré a gré par lettre n°05872-25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/mg du 06/08/2025 pour exécution des travaux d'électrification rurale certaines localités du Cameroun. En procédure d'urgence, pour les montants (TTC en FCFA) et les délais d'exécution suivants :

ENTREPRISE ATTRIBUTAIRES	LOT	LOCALITÉ	DELAI	MONTANT TTC (FCFA)
COMEXA SARL Tél : 655 40 16 83 / 655 24 42 54	N° 1	Kaa'ka Bangou	4 mois	35 488 610
ETS CHII AND SONS ENTERPRISE TEL. : 679 776 749	N° 2	Mayo Doumsi	5 mois	119 850 000

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée dans le Journal des Marchés Publics ou toute autre publication habilitée.

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP

Yaoundé, le _____/____/2025

Le Directeur Général,